

COMITE NATIONALE D'ENTENTE (CNE)

COMPTE-RENDU de la réunion du 5 mars 2019

(Incluant une pièce jointe et une annexe)

Participation : Cf. liste jointe

Rappel de l'ordre du jour :

1. Ouverture du CNE à d'autres associations (président du CNE)
2. Les pensions militaires d'invalidité (PMI) (Commissaire en chef A. Coyo)
3. Intervention de Madame la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, G. Darrieussecq
4. Discussions au sein du « grand débat national »
5. Le budget 2018 et 2019 : bilans et perspectives (GCA E. des MINIERES)

Le général d'armée (2s) Bruno DARY, Président du Comité Nationale d'Entente (CNE), remercie l'ensemble des représentants des associations du CNE présents et précise l'ordre du jour.

1. Ouverture du CNE à d'autres associations

Le président propose aux membres du CNE l'élargissement du comité à une quarantaine d'associations présélectionnées par le président. Un échange, à partir d'une liste distribuée en séance aux membres présents permet d'affiner la sélection et d'en retenir une vingtaine.

Les associations retenues seront contactées, soit directement par le CNE, soit par l'un des membres actuels qui connaît déjà l'association pressentie. Le président adressera une lettre type pouvant servir de modèle pour être envoyée aux associations concernées et susciter leur adhésion.

2. Les pensions militaires d'invalidité (PMI)

Le Commissaire en chef COYO, chargé de mission auprès du SGA, fait un point de situation global du dossier auprès des membres du CNE.

Il souligne d'emblée les efforts accomplis pour assouplir les délais de traitement des dossiers de pensions d'invalidité au niveau de la sous-direction des pensions. Il indique que certains délais sont particulièrement longs pour des raisons médicales difficilement compressibles.

Il montre que la situation était particulièrement critique en 2015, à tel point qu'en fin d'année 2016, la sous-direction des pensions avait 12.500 dossiers à traiter. Aussi, un véritable plan de traitement des dossiers visant à étaler leur traitement de 2017 à 2019, a été mis en œuvre avec succès. Le plan prévoyait que tous les blessés graves en OPEX seraient traités en urgence. Pour mener à bien ces opérations, 16 agents ont été recrutés pour un résultat très satisfaisant : d'une capacité annuelle de traitement limitée à 6.200 dossiers en 2014, la SD des pensions a pu traiter 9.400 dossiers en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre d'une rationalisation du service, il a été décidé de regrouper les centres de traitement, alors répartis sur quatre sites à La Rochelle, sur un nouveau site unique qui doit être construit à partir de 2020 (coût 20 M€).

Le plan pluriannuel prévoit la réduction continue du nombre de dossiers en attente à traiter ; ainsi, 33% du stock ont pu être traités en 2017, 80% en 2018 et l'ensemble devrait l'être en 2019.

Le commissaire souligne qu'à ce jour, l'évolution du droit à réparation - dont les délais ne sont pas encore satisfaisants (il reste encore 8.700 dossiers à traiter dont 7.000 de l'année) - est l'une des principales préoccupations de l'administration.

Le commissaire évoque encore le « guide simplifié sur les droits des blessés et de leur famille » qui est inclu dans le « plan famille » du ministère. Ce guide liste ainsi un certain nombre de mesures nouvelles importantes pour les familles, par exemple :

- La possibilité d'ouvrir un dossier PMI en ligne ;
- L'accès au portail numérique pour les indemnisations ;
- L'existence d'un fonds de prévoyance ;
- L'exposé du soutien financier accessible aux familles des blessés ;
- La possibilité rendue aux blessés d'utiliser la carte de circulation.

Le commissaire précise ensuite les mesures prises dans le cadre de la loi de programmation militaire (2019 – 2023), notamment :

- la présomption d'imputabilité au service qui représente une simplification dans les démarches ;
- la réorientation des contentieux issus des tribunaux statuant pour les pensions militaires vers le juge administratif. Ainsi, une décision de la commission de recours d'invalidité¹ (CRI) peut être contestée auprès du tribunal administratif ;
- des mesures nouvelles ont été prises en faveur des blessés : un militaire peut rester affecté dans son unité, et non plus être muté dans une autre unité ; les congés de réversion sont élargis à tous les blessés en service, les droits généraux sont ouverts aux réservistes opérationnels ;
- s'agissant des familles endeuillées, les épouses peuvent maintenant accéder à toutes les catégories de fonctionnaires (et non plus aux seules catégories B et C).

Le commissaire conclut ce large tour d'horizon en signalant l'élaboration d'un plan ministériel sur la blessure psychique et en évoquant les chantiers de modernisation au sein du ministère, notamment le chantier 14 qui concerne le monde combattant avec une réforme envisagée de l'ONAC (voir ci-dessous l'exposé de la secrétaire d'état).

3. Intervention de Madame Darrieussecq, secrétaire d'Etat

Après que le président a souhaité bienvenue à Madame la secrétaire d'Etat et présenté le CNE, cette dernière prend la parole et intervient principalement sur deux sujets qui sont au cœur des missions que lui a confiées la ministre des Armées : le monde combattant et la « mémoire ».

¹ Il s'agit de la structure en charge du « recours administratif préalable obligatoire » (RAPO), ancienne appellation

- ***Le monde combattant***

La secrétaire d'Etat souligne que les relations avec le monde combattant lui étaient déjà familières lorsqu'elle était élue locale, notamment maire de Mont-de-Marsan et qu'elle mesurait alors bien la richesse et les attentes du monde combattant.

Dès sa prise de fonction, elle a eu à cœur de mettre en place une méthode et d'animer un groupe pour travailler le plus efficacement possible (point des mesures à prendre, impact, intérêts pour les administrés). Elle souligne qu'elle a toujours souhaité accompagner les associations.

Elle aborde ensuite la réforme envisagée concernant l'ONAC, soulignant son attachement à cette institution, notamment son déploiement territorial très important aux yeux des élus locaux et de l'ensemble de la population.

- ***La « mémoire »***

La secrétaire d'Etat insiste sur ce sujet national, très important aux yeux du Président, qui permet de tisser des liens entre les Français et de « créer ainsi des ponts ». Elle insiste sur les belles cérémonies qui se sont déroulées en 2018, notamment sur le front d'Orient, celles qui ont mis la France à l'honneur, notamment le grand rassemblement du 11 novembre à l'Etoile.

Pour 2019, les travaux sont en cours pour célébrer le 75^{ème} anniversaire de la libération de la France. Il s'agit d'englober tous les acteurs de cette libération, sans oublier les populations qui ont souffert et ont été très marquées par la guerre. Seront notamment célébrées, les débarquements de Normandie et de Provence, les libérations de Paris et de Strasbourg, la Résistance, ...

Dans ce domaine de la mémoire, la secrétaire d'Etat souhaite amplifier les travaux avec l'éducation nationale. Ce point est relevé par plusieurs associations qui proposent des actions d'information et de sensibilisation en intervenant au sein des établissements de l'éducation nationale. L'action de la réserve citoyenne a également été évoquée en ce sens.

La secrétaire d'Etat laisse ensuite un temps à la salle pour les questions des associations, principalement :

- ***Le monument aux morts des opérations extérieures***

La secrétaire d'état indique qu'elle a réussi à débloquer ce dossier à son arrivée qui butait principalement sur des considérations financières. Elle souligne que les travaux doivent démarrer en mars pour se terminer en octobre 2019. L'inauguration est prévue avant la fin de l'année 2019.

- ***Le service national universel***

Le secrétaire d'Etat précise d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un service militaire mais d'un service citoyen ou civique qui se déroulera en trois phases :

- une information générale en classe de troisième ;
- une période obligatoire d'un mois après la classe de troisième qui se décompose en 2 semaines pour l'apprentissage de l'esprit défense et la cohésion (hébergement collectif obligatoire pendant cette période) et deux autres semaines en « mission d'intérêt général » dans une administration ;

- après 18 ans et jusqu'à 25 ans, la possibilité d'exercer un volontariat dans un service de l'état.

Ce dispositif va faire l'objet d'une expérimentation à partir du mois de juin 2019 dans 13 départements et s'adressera à 3.000 jeunes volontaires.

La secrétaire d'Etat insiste sur la participation des armées qu'elle croit essentielle, d'abord pour répondre à une attente des jeunes concernant les sujets de défense, mais aussi parce que la jeunesse « intéresse » les armées et que ces dernières sont très largement au contact de la jeunesse dans leurs missions. Par ailleurs, elle note que les armées seront en charge de la formation des encadrants. Elle indique enfin qu'elle souhaite la mise en place d'un seul module d'enseignement pour la défense, sachant que le dispositif pourrait être très décentralisé au niveau des préfets pour la mise en œuvre.

- *Les lycées militaires*

La secrétaire d'Etat indique l'existence d'un « plan lycées », afin notamment d'abonder les budgets pour la rénovation de l'infrastructure, les locaux étant parfois en mauvais état. Elle souligne l'ambition de diversifier davantage l'enseignement et d'établir des programmes communs entre les six lycées de la Défense.

Madame Darrieussecq conclut sa présentation en évoquant la réforme du service de santé des armées (SSA) et la volonté du gouvernement de conserver une forte capacité opérationnelle ainsi que des centres médicaux sur le territoire au profit des militaires. Elle précise enfin que le traitement des blessés physiques et psychiques, ce « parcours des blessés » fait l'objet d'un plan ministériel.

4. Participation au « grand débat »

Le président avait choisi deux thèmes parmi les quatre pour débattre au sein du CNE, dans le souci de s'inscrire en complémentarité des autres associations qui ont décidé aussi de participer à ce Grand débat (Maginot, ASAF, etc.) : la fiscalité et les dépenses publiques, d'une part, et la démocratie et la citoyenneté, d'autre part.

Le relevé détaillé des discussions fait l'objet d'un compte rendu, joint en annexe, qui a été transmis officiellement au grand débat.

5. Intervention du général E. des MINIERES, sous-chef plan de l'EMA

Le général Bellot des Minières introduit son intervention en soulignant que le budget des armées représente aujourd'hui 10% du budget de l'état, se situant ainsi parmi les tout premiers, derrière l'enseignement (16%) et à égalité avec le remboursement de la dette. Il souligne également l'effort dont fait l'objet la défense depuis l'année 2018. Seuls les ministères de l'intérieur et de la justice bénéficient d'une priorité marquée. Il indique toutefois que cet effort de redressement intervient après des années de déflation depuis 1980 et que le niveau de départ était extrêmement bas.

Pour 2018, la loi de finance prévoit des engagements à hauteur de 34,2 milliards d'euros, soit 1,8 milliard de plus qu'initialement prévu. Cet effort constant dans la durée devrait permettre en 2025 d'atteindre les 2% du PIB consacrés aux dépenses militaires, soit 50 milliards. En 2018, les dépenses prévues sont à hauteur de 1,82% du PIB, ce qui fait, en valeur absolue, de la France la première nation de l'OTAN après les Etats-Unis. Cette loi de finance prévoit également des augmentations de

personnels (recrutements) à hauteur de 1.500 postes par an entre 2019 et 2022, suivis par des augmentations de 500 postes par an de 2022 à 2025.

Le général souligne par ailleurs que la dernière LPM (2014-2019) est la seule à avoir été exécutée depuis 1972 ; il est vrai que l'on parlait d'extrêmement bas tient-il à souligner !

Pour 2018, le sous-chef plan détaille encore :

- des recettes exceptionnelles confortées depuis 2015 ;
- des surcouts OPEX mieux maîtrisés (55% des surcouts planifiés) mais encore difficiles à gérer pour le budget : 155 M€ transférés du T2 (dépenses de personnels) vers les surcouts OPEX ;
- 1,5 milliards d'euros consacrés aux travaux lourds d'infrastructure, afin de combler un trou important de non investissement dans les années précédentes ;
- le renouvellement des équipements est assuré, mais de manière lente avec des reports et des réorientations (400 M€ de crédits réorientés).

Le général des Minières évoque ensuite l'année 2019, où 36 milliards d'euros doivent être consacrés au budget de la défense, soit 1,7 milliard d'euros de plus qu'en 2018. En outre, 850 M€ seront consacrés aux surcouts OPEX (au lieu de 450 en 2018), dont 100 au profit des MISINT.

Il précise les principaux axes de la nouvelle LPM dite « à hauteur d'hommes » :

- amélioration des moyens du combattant (au sens large, solde, préparation opérationnelle, hébergement, plan famille pour 57 millions d'euros) ;
- modernisation des matériels avec le remplacement des matériels les plus anciens ;
- coopération en Europe en visant une certaine autonomie européenne ;
- innovation (agence de l'innovation de défense pour étudier les principaux matériels futurs, char, avion, porte avion).

Au bilan, en 2025, si la LPM est respectée, 395 milliards auront été engagés, soit + 22% par rapport à la précédente LPM, avec des efforts très marqués en renseignements (+72% par rapport à LPM 14/18), pour les programmes à effets majeurs, Scorpion par exemple, (+50%), pour l'entretien programmé du personnel, notamment la protection (+48%), pour l'entretien programmé des matériels (+45%), pour la dissuasion (+43%), pour l'infrastructure (+40%).

Deux secteurs sont moins bien lotis, les activités d'entraînement OPS (+25%) et les matériels autres qu'à effet majeur (+25%).

Le général des Minières conclut son exposé en soulignant que le budget des armées fait parfois aujourd'hui des envieux....

Associations faisant partie du Comité National d'Entente

Pièce-jointe réunion du CNE du 05 mars 2019

Liste des participants

Nom de l'Association	Président en exercice	Nombre d'adhérents	Présent	Absent
ACORAM (Association Centrale des Officiers de Réserve de l'Armée de Mer) 15 rue de Laborde - BP 12 - 75008 PARIS Tél. 01 53 42 80 39 Courriel : siege@acoram.fr	Commissaire en chef de 1 ^{ère} classe Alain GEISS			X
ACUF (Association des Combattants de l'Union Française) 2 allée Gambetta - 92110 CLICHY-SUR-SEINE Tél. 01 42 70 02 17 Courriel : acufparis@orange.fr	Capitaine (er) Marceau MARTIN m.martin11@numericable.com		X	
AEA (Anciens élèves de l'Ecole de l'Air) 3 rue Nationale - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. 01 84 19 11 59 Courriel : contact@aea.asso.fr	Général de corps aérien (2s) DENUÉL jeanmarc.denuel@gmail.com 06 32 69 18 64 DG : Général (2s) Jean-Pascal DELCOURT jeanpascal.delcourt@waika9.com 06 68 40 80 31			X
AEN (Anciens de l'Ecole Navale) 86 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS Tél. 01 40 16 00 11 Courriel : delegue@wanadoo.fr	Capitaine de vaisseau (er) DYEUVRE			X
AMIS DE LA GENDARMERIE 45 boulevard Vincent Auriol - 75013 PARIS Tél. 01 45 83 71 49 / 06 51 04 64 77 president-national@amis-gendarmerie.fr	Général de corps d'armée (2s) Jean COLIN Représenté par le GCA Grandchamp			X
AET (Anciens Enfants de Troupe) 166 rue Lafayette - 75010 PARIS Tél. 01 40 34 54 31 Courriel : aetsiege@wanadoo.fr	Ingénieur général (2s) A. BAUDEL aetpresident@wanadoo.fr			X

Association des Amis de Saint-Cyr Coëtquidan 7 rue Guersant - 75017 PARIS Tél. 01 45 74 02 14 Courriel : amisstcyrcoet@wanadoo.fr	M. LAHOUD Général (2s) PFIMLIN Délégué Général 06 33 74 74 83 Représenté par Maurice Quénet		X	
ANAPI (Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés déportés d'Indochine) 23 rue d'Estienne d'Orves - 92120 MONTRouGE Tél. 01 47 35 01 67 Courriel : jbonnetete@yahoo.fr	Contrôleur général des armées (2s) BONNETETE			X
ANCCORE « Ceux de Cherchell » 32 rue de Perpignan - 94700 MAISONS-ALFORT Tél. 01 43 68 28 67 Courriel : pitouteil@wanadoo.fr 4 résidence Louis Blanc - 94140 ALFORTVILLE Tél. 01 43 75 65 12 / Port. 07 61 59 63 30	Monsieur Paul TEIL Secrétaire Général Monsieur Maurice RAISONNIER		X	
ANCM (Association Nationale des Commissaires de la Marine) 15 rue de Laborde - CC32 - 75398 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 53 42 82 47 Courriel : ancm.sec@marine.defense.gouv.fr	Commissaire général de 2 ^{ème} classe (2s) Jean-Loup VELUT jl.velut@yahoo.fr			X
ANCGVM (Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire) Hôtel National des Invalides - CC 3 - 129 rue de Grenelle - 75007 PARIS Tél. 01 44 42 38 47 Courriel : ancgvm@sfr.fr	Colonel Michel BACHETTE-PEYRADE Représenté par CES (H)Hennerick		X	
ANML (Association Nationale Maréchal Lyautey) BP 13851 - 54029 NANCY CEDEX Tél. 06 84 76 00 44 Courriel : chateau-lyautey@wanadoo.fr	Colonel (er) Pierre GEOFFROY Représenté par GDI (2S) G. Robinet		X	
ANOCR (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite) 15 rue Cler - BP 471 - 75007 PARIS Tél. 01 44 18 92 18 Courriel : anocr@orange.fr	Vice-amiral (2s) Michel OLHAGARAY représenté par GBR (2S) Britsch		X	
ANOPEX (Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures) 44 avenue de Villiers - 75017 PARIS Tél. 01 42 67 28 73 Courriel : contact@anopex.fr	Colonel Jean-Pierre PAKULA pakulajeonpierre@wanadoo.fr 06 08 37 09 67	3000	X	

ANORGEND (Association Nationale des Réservistes de la Gendarmerie) 10 rue de Tournon - 75006 PARIS Tél. 01 43 25 14 83 Courriel : contact@anorgend.org	Lieutenant (er) Renaud RAMILLON-DEFARGHES president@anorgend.org			X
ANORABC « SAUMUR » (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée Blindée) 20 rue Ernest Renan - 75015 PARIS Tél. 01 45 75 47 66 Courriel : info@saumur-anorabc.org saumur-anorabc@wanadoo.fr	Capitaine Anne-Guillaume SERRE Délégué Général Chef d'escadrons Dominique HENNERICK dominique.hennerick@orange.fr		X	
ANRAT (Association Nationale des Réserves de l'Armée de Terre) 18 rue de Vézelay - 75008 PARIS Tél. 06 07 27 19 68 Courriel : president@anrat.fr	Colonel (er) Franck BERTIN Représenté par le col P. Martin		X	
ANORI (Association nationale des réservistes de l'infanterie) 13 bis allée de Chartres - 93190 LIVRY-GARGAN Tél. 06 16 47 42 24 Courriel : philippe.martin24@sfr.fr	Colonel (er) Philippe Martin		X	
ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française) 18 rue de Vézelay - 75008 PARIS Tél. 0142 25 48 43 Courriel : president@asafrance.fr	Général (2s) Henri PINARD LEGRIS Secrétaire Général Général de division (2s) Gilbert ROBINET secretairegeneral@asafrance.fr		X	
ASNOM (Association amicale Santé Navale et d'Outre-mer) 19 rue Daru - 75008 PARIS Tél. 01 47 66 89 54 Tél. Président : 01 45 25 31 96 Courriel : ass_asnom@yahoo.fr	Médecin en chef (h) Jean-Michel THOMAS			X
AX (Anciens de Polytechnique) 5 rue Descartes - 75006 PARIS Tél. 01 56 81 11 00 Courriel : info@amicale.polytechnique.org	M. Bruno ANGLES 01 56 52 54 70			X
CAIETA (Confédération Amicale des Ingénieurs des Etudes et Techniques d'Armement) 24 avenue Prieur de la Côte d'Or - 94117 ARCUEIL CEDEX Courriel : secretariat@caieta.org	IC1 ETA (er) Philippe JEAN		X	

CERD (Cercle d'Etude et de Réflexion sur la Défense) 7 rue Guersant - 75017 PARIS Tél. 01 44 09 94 81	Chef de bataillon (er) Gilles SCHMIDT Délégué Général Colonel DESSIRIER			X
CNRM (Confédération Nationale des Retraités Militaire et de leurs veuves) 17 rue de Bourgogne - 75007 PARIS Tél. 01 45 51 57 28 Courriel : retraitesmilitaires@wanadoo.fr cnrm-courriers@hotmail.fr	Charles BERDER			X
DPLV (Association des Décorés de la Légion d'Honneur au Périel de leur vie) Fort Neuf de Vincennes - CC 109 - Cours des Maréchaux 75614 PARIS CEDEX 12 Tél. 01 80 51 97 60 Courriel : siege@legion-honneur-dplv.fr	Général de corps aérien (2s) Bernard NICOLAS 06 07 22 26 13 nicolas.bjmj@gmail.com		X	
FACS (Fédération Nationale des A/C résidant hors de France) Fort Neuf de Vincennes - CC 110 - Cours des Maréchaux 75614 PARIS CEDEX 12 Tél. 01 41 93 25 23 Courriel : facs.nationale@orange.fr	Général (2s) Jean-Pierre BEAUCHESNE jean-pierre.beauchesne@wanadoo.fr			X
FNA (Fédération Nationale de l'Artillerie) 1 place Joffre - Case 66 - 75700 PARIS SP 07 Courriel : mtjgrenier@orange.fr	Général (2s) Jacques GRENIER 06 80 35 36 89			X
FNAM (Fédération Nationale André Maginot) 24 bis boulevard Saint-Germain - 75005 PARIS Tél. 01 40 46 71 40 Courriel : fnam@maginot.asso.fr fnam@wanadoo.fr	Contre-amiral (2S) Henri Lacaille Représenté Richard Pernod communication@maginot.asso.fr		X	
FNAOM/ACTDM (Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants TDM) Caserne Guynemar - 2 rue Charles-Axel Guillaumot 92500 RUEIL-MALMAISON Tél. 01 47 16 57 36 Courriel : fedetdm@wanadoo.fr	Général de corps d'armée(2s) Philippe BONNET 07 87 66 84 01 phbonnet54@gmail.com		X	
FNAC (Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et méca) 11 avenue de Nogent - BP 58 - 94302 VINCENNES CEDEX Tél. 01 43 65 92 92 Courriel : secretairefnac@bleuJonquille.fr	M. Pascal PRINTOUT			X

FNAP (Fédération Nationale des Associations Parachutistes) 2 rue Montaulieu Saint-Jacques - 31000 TOULOUSE Courriel : fednatassosparas@gmail.com	Général de corps d'armée (2s) Jacques LECHEVALLIER 06 74 63 67 43		X	
FNASOR (Fédération Nationale des Sous-Officiers de Réserve) 2-6 chemin du Fort de l'est - 93200 SAINT-DENIS Tél. 01 48 22 05 20 Courriel : fnasor@orange.fr	Maître principal (er) Philippe COGAN			X
FNBMI (Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre) 10 rue de Lancry - 75010 PARIS Tél. 01 42 08 39 40 Courriel : mercoagf@free.fr	Lieutenant-colonel (h) André-Jean MERCORELLI			X
FNG (Fédération Nationale du Génie) Fort neuf de Vincennes - Case 11 - Cours des Maréchaux 75614 PARIS CEDEX 12 Tél. 01 41 93 38 60 Courriel : fng.siege@wanadoo.fr	Général (2s) Jean-Jacques RIGOUX 06 87 75 98 94	5500	X	
FRATERNELLE MILITAIRE 12 rue Marie Laurencin - 75012 PARIS Courriel : gerard.andre01@orange.fr	Colonel (h) André Gérard Représenté par le LCL Calleja			X
FNT (Fédération Nationale du Train) 16-18 place Duplex - 75015 PARIS Courriel : defarmetrain@wanadoo.fr	Général (2s) Daniel REMONDIN daniel.remondin@wanadoo.fr		X	
FSALE (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère) 15 avenue de la Motte-Picquet - 75007 PARIS Tél. 01 45 51 48 50 Courriel : fsale@legionetrangere.fr	Général de division (2s) Rémy GAUSSERES remy.gausseres@free.fr Représenté par le col (ER) Habourdin		X	
FRESM (Fédération pour le rayonnement et l'entraide des soldats de montagne) Hôtel des Troupes de Montagne Place de Verdun - 38000 GRENOBLE Courriel : fresm@orange.fr	Général de division (2s) Michel KLEIN Représenté par le colonel ® Lavaux			
L'ÉPAULETTE (Association des officiers de recrutement interne et sous contrat) Fort Neuf de Vincennes - BP 115 - Cours des Maréchaux 75614 PARIS CEDEX 12 Tél. 01 41 93 35 35 Courriel : lepaulette@wanadoo.fr	Général de corps d'armée (2s) Hervé GIAUME herve.giaume@lepaulette.com Délégué Général Général (2s) Marc DELAUNAY dg.lepaulette@wanadoo.fr		X	

<p>LA KOUMIA (Association des anciens des Goums marocains et des A.I. en France) 29 avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE Tél. 01 47 79 00 14 Courriel : lakoumia@free.fr</p>	<p>Contrôleur général des armées (2s) SORNAT</p>			<p>X</p>
<p>MINERVE amicale de L'EMSST 1 place Joffre - Case 54 - 75700 PARIS SP 07 Tél. 01 44 42 42 72 Courriel : minerve@asso-minerve.fr</p>	<p>Général de corps d'armée(2s) Jean-Tristan VERNA Délégué Général Général de division (2s) André VAR andre.var@free.fr</p>			<p>X</p>
<p>SMLH (Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur) Hôtel National des Invalides 129 rue de Grenelle - 75700 PARIS SP 07 Tél. 01 47 05 78 31 Courriel : smlh.siege@wanadoo.fr catherine.marrot@smlh.fr</p>	<p>Amiral (2s) Alain COLDEFY</p>			<p>X</p>
<p>SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire) 36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS Tél. 01 45 22 82 95 Secrétariat : 01 45 22 68 12 Courriel : direction@snemm.fr</p>	<p>Madame Maryvonne SAYOS Représenté par R. Gauthier</p>		<p>X</p>	
<p>SOUVENIR FRANÇAIS 20 rue Eugène Flachat - 75017 PARIS Tél. 01 48 74 53 99 Courriel : infos@souvenir-francais.fr</p>	<p>Contrôleur général des armées (2s) Serge BARCELLINI</p>			<p>X</p>
<p>LE TREFLE (Elèves et anciens élèves de l'Ecole des Officiers de Gendarmerie) 10 rue de Tournon - 75006 PARIS Tél. 01 53 10 84 39 Courriel : letreflegend@orange.fr</p>	<p>Général de corps d'armée (2S) Edmond BUCHHEIT Général (2s) Patrick MARTIN martin.bonavita@orange.fr</p>			<p>X</p>
<p>UBFT « Les GUEULES CASSEES » 20 rue d'Aguesseau - 75008 PARIS Tél. 01 44 51 52 00 Courriel : oroussel@gueules-cassees.asso.fr</p>	<p>Monsieur Henry DENYS de BONNAVENTURE 06 69 19 01 02 hdebonnaventure@gueules- cassees.asso.fr Vice-Président Général (2s) paul DODANE dodane.paul@yahoo.fr</p>			<p>X</p>
<p>UNABCC (Union Nal de l'Arme Blindée Cavalerie Chars) BP 80004 - 75325 PARIS CEDEX 07 Tél. 01 47 05 61 07 Courriel : adanselme@aol.com</p>	<p>Général de corps d'armée (2s) André d'ANSELME Représenté par le général F. Drion</p>		<p>X</p>	

UNAALAT (Union Nationale des Associations de l'ALAT) COMALAT 78129 VILLACOUBLAY AIR	Général de corps d'armée (2s) Robert de CREMIERS robert.de.cremiers@hotmail.fr Représenté par le GDI (2S) Allard	X		
UNC (Union Nationale des Combattants) 18 rue de Vézelay - 75008 PARIS Tél. 01 53 89 04 04 Secrétariat : 01 53 89 04 10 Courriel : uncnationale@unc.fr	Général (2s) Pierre SAINT-MACARY saint-macary.pierre@wanadoo.fr Délégué Général Général (2s) Philippe SCHMITT ph.schmitt@unc.fr	X		
UNCAM (Union de Coordination des Associations Militaires) 1 place Joffre - Case 41 - 75700 PARIS SP 07 Tél. 01 44 42 42 25 ou 09 54 20 29 57 Courriel : xmelard@hotmail.fr	Contre-amiral (2s) LACAILLE Délégué général Général (2s) QUEROLLES			X
UNOR (Union Nationale des Officiers de Réserve) 12 rue Marie Laurencin - Bât 12 - 75012 PARIS Tél. 01 43 47 40 16 Courriel : unor.dg@orange.fr	Lieutenant-colonel (CR) Philippe RIBATTO 06 27 47 25 29 philipperibatto@yahoo.fr	X		
UNP (Union Nationale des Parachutistes) 76 rue Marc Sangnier - 94700 MAISONS ALFORT Tél. 01 40 56 06 67 Courriel : gestion@union-nat.parachutistes.org	Général (2s) Patrice CAILLE 06 19 68 63 73 president@union-nat.parachutistes.org	X		
UNSOR (Union nationale des Sous-officiers en retraite et les Sous-officiers réunis) 48 rue des Meuniers - 75012 PARIS Tél. 01 45 86 23 43 Courriel : unsor.paris@orange.fr	Monsieur Gérard TANGUY tanguy_gerard@orange.fr	X		

Annexe réunion CNE du 5 mars 2019

Compte-rendu Grand débat –

Le CNE a voulu s'inscrire en complément des sujets déjà traités par les autres associations du monde combattant. A cet égard, deux sujets principaux ont été abordés :

- dans le cadre du sujet sur "la fiscalité et les dépenses publiques", le thème abordé a été la condition militaire et notamment celle des familles et des veuves de militaires ;
- dans le cadre du sujet sur "la démocratie et la citoyenneté", le thème abordé a été celui de l'intégration, notamment des personnes d'origine étrangère.

1 - La fiscalité et les dépenses publiques : la condition militaire

La mobilité fait partie intégrante de la fonction militaire et il arrive souvent qu'au cours d'une carrière, un militaire ait eu à déménager plus d'une dizaine de fois, sans compter les absences pour les OPEX. Outre l'aspect déstabilisant pour les enfants, notamment quand ils arrivent à la période de l'adolescence, il s'agit d'une contrainte de plus en plus lourde à porter pour l'épouse ; les épouses de la génération actuelle, en effet, travaillent - ou souhaitent travailler - pour la grande majorité d'entre elles, ce qui n'était pas le cas au sein de la génération précédente ; cette mobilité est incompatible avec la stabilité requise pour un travail, d'où une contrainte certaine pour le couple et la famille, que ce soit en terme de niveau de vie (un seul salaire !) que de retraite (une seule retraite !) ; il s'agit donc de favoriser le travail des épouses : stabilisation plus grande dans les affectations ; ouvertures de postes des personnels civils au sein du ministère des Armées aux épouses (souvent très qualifiées...) ; accroissement des mutations simultanées pour les couples de militaires mariés ; recherche systématiques d'emplois pour les épouses par le bureau de garnison (ou celui de la condition du personnel ?) ; etc.

A cet égard, une remise en cause de la pension de réversion, ou sa diminution, risquerait d'entraîner un refus de mobilité ou de généraliser le principe du « célibat géographique » avec tous les problèmes réels et souvent cachés (familiaux, financiers...) ; il y aurait sans aucun doute, une répercussion sur la disponibilité des forces et sur la fidélisation du personnel !

Dans le cadre de l'impôt sur le revenu, le maintien de l'attribution de la ½ part pour les anciens combattants n'est qu'une juste reconnaissance de la nation pour service rendu. C'est une aide pour les petites retraites, sachant que cette réduction d'impôt est plafonnée ce qui est égalitaire et conforme à l'esprit de la République.

Enfin, le maintien du niveau de vie des retraités est indispensable, à l'instar de tous les retraités de la fonction publique ; en outre, les retraités militaires, d'une manière générale, pratiquent largement le bénévolat, sportif, caritatif, social, etc. Une baisse des retraites entraînerait la recherche d'un emploi, ce qui diminuerait leur disponibilité à œuvrer bénévolement....

L'attribution « Mort pour la France » : cette dénomination mériterait une clarification, voire un élargissement, notamment quand des hommes faisant partie des forces de sécurité sont tués par l'action de terroristes sur le territoire national. Par ailleurs, une plaque commémorative aux « Soldats morts en opérations extérieures » mériterait d'être placée sous l'arc de Triomphe.

2 - L'intégration

Un des problèmes de la fragilisation actuelle de la cohésion nationale, vient plus d'une faiblesse dans la politique d'intégration, que dans celle visant à contrôler l'immigration. Comme les armées sont souvent citées en exemple pour leur double capacité d'intégration et d'ascenseur social, elles peuvent, par leur vécu, apporter des idées à la communauté nationale.

l'intégration est avant tout fragilisée par des lois et des règles jugées trop laxiste et qui favorisent d'avantage le communautarisme que l'intégration : le rapprochement familial ; un laxisme manifeste envers l'Islam (pratique de la langue arabe ; tolérance de mosquées salafistes ; extrait de conversion à l'Islam demandé pour les mariages mixtes ; etc.) ; pratique systématique de la repentance à l'égard de notre passé ;

L'intégration est aussi fragilisée par un certain laxisme, ou du moins un manque de volonté manifeste, (que l'on ne retrouve pas du tout dans les rangs de l'armée) : intégration par la pratique du sport régulier, par le goût de l'effort, par l'éducation au "roman national", le respect des institutions, la faiblesse de l'enseignement de l'histoire de France et celle de l'instruction civique, la politique d'urbanisation qui favorise les "ghettos", etc.